

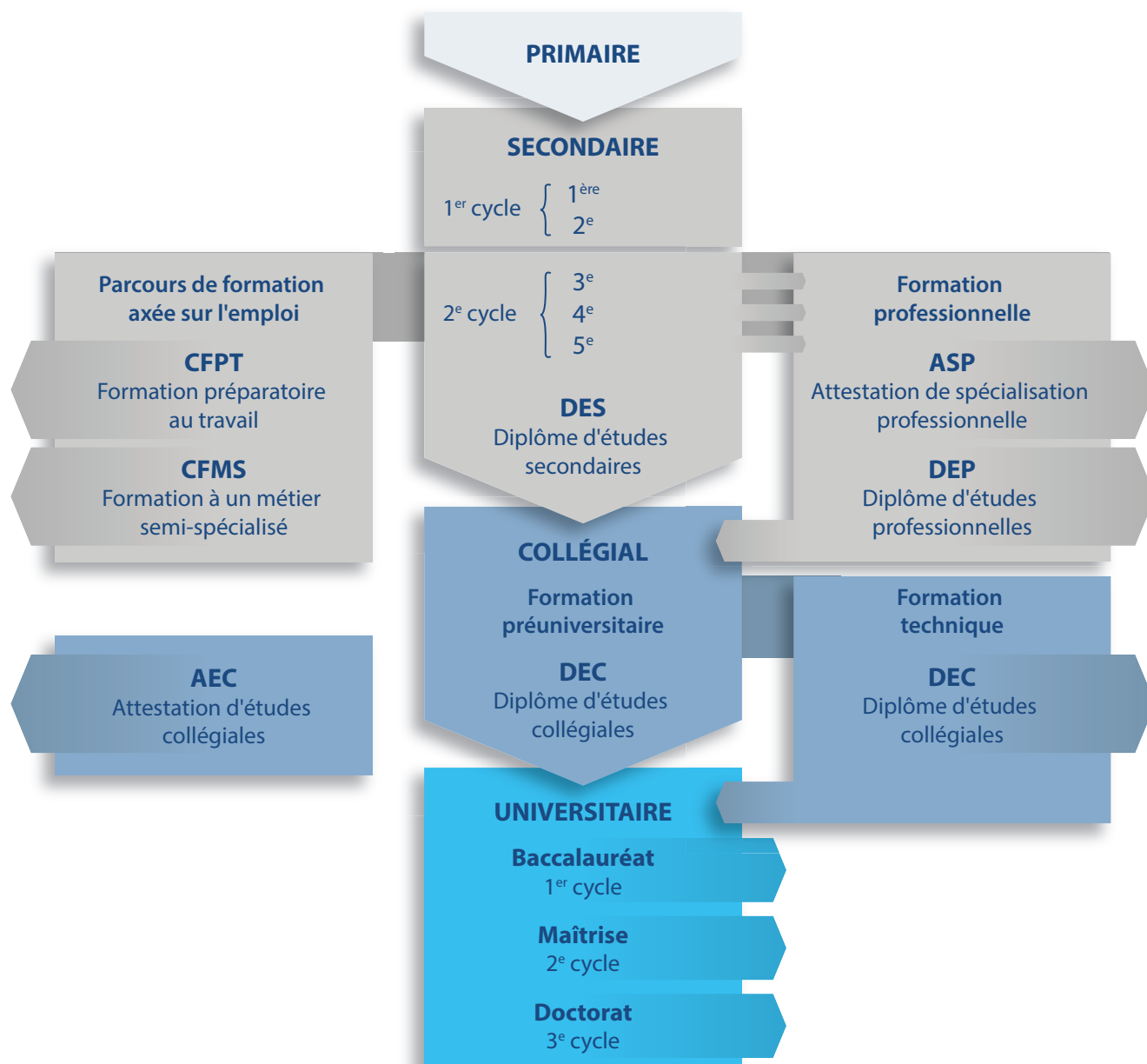
# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

## PROGRAMMES DE FORMATION ACADÉMIQUE

Le principe de formation continue est fortement ancré dans les mœurs québécoises. Si bien que de nombreuses infirmières continuent de développer leurs connaissances et leurs compétences par le biais d'ateliers et de formations tout au long de leur carrière - et cela, peu importe leur âge. Les infirmières ont d'ailleurs accès à une vaste gamme de formations académiques complémentaires à leur formation initiale par le biais du système d'éducation du Québec.

**ATTENTION !** Pour être admis dans un programme de formation académique, vous devez être titulaire d'une **résidence permanente** ou d'un **visa d'études**. Les frais encourus pour les crédits de cours diffèrent selon la provenance de l'étudiant étranger. Renseignez-vous auprès du bureau du registraire des différentes universités et collèges pour de plus amples informations.

Le système d'éducation du Québec est composé de quatre paliers d'étude : le niveau d'enseignement préscolaire et primaire, le niveau secondaire, le niveau collégial et le niveau universitaire.



## COLLÉGIAL

Les institutions collégiales constituent le premier niveau d'éducation supérieure au Québec. Le réseau des cégeps est constitué de 48 établissements publics d'enseignement général et professionnel, onze collèges gouvernementaux et une cinquantaine d'établissements de formation spécialisés privés. Les établissements collégiaux offrent deux parcours d'études aux étudiants (général et technique), en plus de proposer des ateliers et des formations complémentaires par le biais de la formation continue.

### Formation générale et technique

Le diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers permet d'exercer en tant qu'infirmière en soins généraux au Québec. Cette formation est offerte sur six sessions à temps plein (trois ans) et peut aussi être suivie à temps partiel. De plus, le DEC en soins infirmiers permet, au candidat qui désire continuer sa formation, d'obtenir un baccalauréat universitaire en deux ans (plutôt qu'en trois ans). Pour la liste des cégeps offrant le DEC en soins infirmiers, consultez le site de l'OIIQ [www.oiiq.org/admission-a-la-profession/etudes](http://www.oiiq.org/admission-a-la-profession/etudes).

### Formation continue

Les départements de formation continue des cégeps de la province offrent des ateliers et des formations courtes destinés aux professionnels de la santé, que ce soit de la gestion de la diversité à des ateliers de gestion, en passant par des formations spécialisées en soins infirmiers. Pour la liste des cégeps, consultez le [www.cegepsquebec.ca/fr/repertoire-des-cegeps2](http://www.cegepsquebec.ca/fr/repertoire-des-cegeps2).

## CYCLES UNIVERSITAIRES

L'enseignement universitaire est divisé en trois cycles : premier, deuxième et troisième cycles. **Avant d'entreprendre une formation, validez auprès de votre représentant des ressources humaines ou dans votre convention collective si cette formation est reconnue dans votre établissement de santé.**

### 1<sup>er</sup> cycle universitaire

Plusieurs diplômes universitaires de premier cycle sont offerts aux étudiants intéressés à parfaire leurs connaissances en soins infirmiers. Toutefois, il est important de différencier attestations de premier cycle, certificats et baccalauréats.

### Attestation de premier cycle

Les attestations de premier cycle incluent à la fois les microprogrammes (13-15 crédits), les modules (15 crédits) et les programmes courts (12-15 crédits). Elles visent principalement des candidats qui souhaitent bonifier leurs compétences ou à acquérir des connaissances supplémentaires dans un domaine d'intérêt.

### Certificat

Les certificats sont des programmes courts de 30 crédits habituellement orientés vers une clientèle adulte. Trois certificats peuvent être combinés pour accéder à un baccalauréat par association de programmes (ou couramment appelé le baccalauréat par cumul). **Attention : un baccalauréat par association mène au titre de bachelier ès sciences et non à un baccalauréat en sciences infirmières.** Si les trois certificats du baccalauréat par association font partie de l'entente patronale-syndicale de votre établissement, il est possible d'accéder à un emploi d'infirmière clinicienne à la suite de votre formation. Si ce n'est pas le cas, la formation ne permet pas l'accès à ce titre d'emploi. **Validez ce qui est reconnu dans votre établissement de santé auprès de votre représentant des ressources humaines ou dans votre convention collective.**

### Baccalauréat

Le baccalauréat en sciences infirmières permet d'exercer en tant que clinicienne en soins complexes ou comme conseillère en soins infirmiers. Le programme de 90 crédits est offert sur trois ans (deux ans pour les détenteurs d'un DEC en soins infirmiers).

**2<sup>e</sup> cycle universitaire**

**ATTENTION !** Afin d'accéder aux programmes de deuxième cycle, le candidat se doit d'avoir une équivalence de diplôme de baccalauréat, en plus de satisfaire aux conditions préalables spécifiques aux différents programmes. Plusieurs programmes demandent une propédeutique pour les candidats ayant un baccalauréat français.

**Microprogramme de deuxième cycle**

Il existe plusieurs programmes courts (microprogrammes) de 15 crédits de cours de deuxième cycle universitaire. Ceux-ci s'adressent à une clientèle adulte œuvrant déjà dans le milieu de la santé. **Attention** : deux microprogrammes - même en sciences infirmières - ne correspondent pas à un D.E.S.S. en sciences infirmières. Renseignez-vous avant de choisir votre cheminement.

**Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.)**

Le D.E.S.S. est un diplôme de 30 crédits de cours de deuxième cycle universitaire. Le D.E.S.S. en soins infirmiers permet d'exercer en tant qu'infirmière clinicienne spécialisée. D'autres D.E.S.S. sont offerts aux infirmières désirant s'orienter vers des postes de gestion. Pour la liste des D.E.S.S., consultez le site de chaque université.

**Maîtrise**

La maîtrise est un cheminement académique de 45 crédits de cours de deuxième cycle. Deux cheminements sont offerts à l'étudiant, soit la maîtrise professionnelle (ou de type cours) et la maîtrise de type recherche. La maîtrise professionnelle est orientée sur la pratique alors que la maîtrise de type recherche est composée de 30 crédits de cours et de 15 crédits de recherche. Pour une liste des universités offrant des programmes de maîtrise en soins infirmiers, consultez le site de chaque université.

**Doctorat**

Le doctorat est un programme de 90 crédits universitaires d'un minimum de trois ans à temps complet. Quatre universités offrent actuellement le doctorat en soins infirmiers. Il est destiné aux candidats intéressés par une carrière en recherche ou en enseignement au niveau universitaire.